

Il est donc au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu, sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises, et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience. (...)

Il ne faut pour [la comprendre] que distinguer nos idées acquises de nos sentiments naturels ; car nous sentons avant de connaître ; et comme nous n'apprenons point à vouloir notre bien et à fuir notre mal, de même l'amour du bon et du mauvais nous sont aussi naturels que l'amour de nous-mêmes. Les actes de conscience ne sont pas des jugements, mais des sentiments. (...)

Conscience ! Conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, si ce n'est le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide (...) d'une raison sans principe.

(Jean-Jacques. Rousseau, *Emile*, livre IV, 1762).